

Québec, le 28 juillet 2017

OBJET : Plainte – Émission du 27 mars 2017

Madame, Monsieur,

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (« CCNR ») nous a transmis votre plainte concernant des propos qui ont été tenus sur les ondes de BLVD 102,1 par M. André Arthur, commentateur à l'émission *100 % Normandeau*, le 27 mars dernier.

La phrase énoncée par M. Arthur peut s'entendre comme un appel à « frapper » les cyclistes qui circulaient dans la tempête qui avait cours. Une telle expression est inacceptable et n'a pas lieu d'être prononcée sur les ondes radiophoniques; BLVD 102,1 tient à le reconnaître d'emblée. En radio d'opinion, il est convenu que les opinions des animateurs sont les leurs et ne représentent pas nécessairement celles du diffuseur. Cela dit, Leclerc Communication ne tolère aucune forme d'incitation à la violence ou à la haine sur ses ondes, et ce, contre quiconque. Nous avons immédiatement rencontré M. Arthur à la suite de cet incident. Il a lui-même convenu qu'une telle situation ne devait pas se reproduire.

M. Arthur a réalisé l'impact de ses paroles et convenu de sa gaffe. Il nous a expliqué que son bafouillage était le résultat de sa tentative maladroite d'exprimer sa hantise de frapper un cycliste avec un véhicule lourd dans des conditions de mauvais temps et son souhait d'interpeller les cyclistes hivernaux pour qu'ils prennent conscience du stress que leur choix lui cause. Nous ne doutons pas de sa sincérité.

C'est d'ailleurs sans aucune hésitation qu'il a présenté ses excuses dès le lendemain, 28 mars, à l'émission *100 % Normandeau*, et insisté que jamais il n'a voulu inviter quiconque à tuer les cyclistes qui circulaient sur la route. Il a reconnu qu'il a dit quelque chose qui, « *en soi, pris au pied de la lettre, est totalement inacceptable* » et s'en est excusé auprès de quiconque ait pu être offensé par ses paroles. Il a aussi reconnu que son « *choix de mots n'était pas (seulement) inapproprié, mais inacceptable* » et qu'il n'a pas été à la hauteur, au moment de prononcer ces paroles. La rétractation de ses propos était sincère et très claire à l'effet qu'il n'avait pas de mauvaise intention et qu'il était désolé d'avoir échoué à exprimer la pensée qu'il souhaitait réellement communiquer.

Fière propriétaire des stations
CFEL-FM et CJEC-FM



815, boul. Lebourgneuf,
local 505
Québec (Québec) G2J 0C1

Tél. : 418 529-1021
Télec. : 418 682-8430

Cet incident malheureux nous a rappelé notre rôle et notre impact dans la communauté et raffermi notre désir d'offrir une radio de qualité. Nous avons saisi l'occasion pour sensibiliser les animateurs de la station à l'importance de faire preuve de prudence et de modération dans leurs propos.

Nous désirons vous remercier de l'intérêt que vous portez à notre station et à sa programmation. Nous prenons très au sérieux vos préoccupations et travaillons très fort à l'amélioration continue de nos émissions et de notre programmation.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute autre question ou commentaire.

Nous vous remercions de votre considération et vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

LECLERC COMMUNICATION INC.



Jean-François Leclerc

Vice-président

JFL/ar

c.c. Mme Cécile Savoie, CCNR